

7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire
ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint

Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mmes Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 25

Votants 31

M. Damon à M. Pouget

Mme Bourdin à Mme Devernois

M. Pereira Dos Santos à Mme Chambon

Mme Chevallier à M. Crozat

Mme Terrasse à Mme Agogué

Mme Riby à Mme Roger

Etaient absents : M. Fromentin et M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Délibération n° 2022/49

OBJET : Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville de Gien

Vu l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier Principal dresse d'après ses écritures un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil entend, débat et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal, sauf règlement définitif par le Juge des comptes.

Le compte de gestion était consultable depuis le 3 juin 2022 au Service des Finances au Centre Administratif, 3 chemin de Montfort.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 1^{er} juin 2022,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 4 juillet 2022

Pour extrait conforme
à Gien, le 5 juillet 2022

Le Maire,
Francis Cammal

